

## Questions orales

[Traduction]

## LA RÉFORME FISCALE

## LE LIVRE BLANC—L'INCIDENCE SUR LES SOCIÉTÉS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, le Premier ministre nous a dit qu'il voulait des questions sérieuses. Nous voudrions avoir maintenant des réponses sérieuses.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous attendons une réforme fiscale depuis trois ans. On a consulté abondamment et on a beaucoup parlé d'équité.

Aujourd'hui, 60 000 présidents de sociétés pavoisent parce qu'ils se sont aperçus que bien que le ministre ait souvent garanti une réforme équitable, ses propres documents nous montrent que 60 000 sociétés canadiennes rentables ne paieront pas d'impôt sur le revenu fédéral ni provincial à la suite de sa réforme fiscale.

Est-ce là sa conception de l'équité, d'exonérer de tout impôt sur le revenu 60 000 sociétés bien qu'elles réalisent des bénéfices? Pourquoi n'a-t-il pas instauré un impôt minimum sur les sociétés?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député s'apercevra, je pense, que les milieux de la petite entreprise, pour ne mentionner qu'un groupe, se sont montrés fort satisfaits de la voie dans laquelle nous nous sommes engagés.

**M. Riis:** Répondez à la question.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Ce sont ces entreprises qui créent des emplois.

Le député a posé une question précise et je lui donne une réponse précise. Un impôt minimum sur les sociétés entraînerait d'énormes complications dans le régime fiscal. Au lieu de cela, nous avons supprimé ou réduit bon nombre de privilèges qui permettaient à ces sociétés de ne pas payer d'impôt. Nous avons également adopté des mesures très énergiques pour empêcher les sociétés de tourner les règlements dans le but de ne pas payer d'impôt.

C'est la voie dans laquelle nous sommes engagés, ce qui, à mon avis, est bien plus raisonnable que d'imposer un impôt arbitraire, complexe et très difficile à établir au point de vue administratif. C'est la méthode que nous avons choisie et elle sera bien plus équitable qu'un impôt minimum sur les sociétés.

## L'INCIDENCE SUR LES CONTRIBUABLES LES PLUS RICHES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui, je le répète, se dit intéressé aux questions de fond. Je lui saurais gré de me fournir une réponse de même nature.

Le premier ministre expliquera-t-il s'il trouve équitable qu'après trois années d'un gouvernement progressiste conservateur, les seuls Canadiens qui verront effectivement leurs impôts diminuer sont ceux dont les revenus dépassent 100 000 \$? Est-ce ainsi qu'il conçoit l'équité? Pourquoi, par suite des politiques fiscales du gouvernement, seuls les Canadiens les plus riches verront leurs impôts diminuer?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, 2 315 000 Canadiens gagnant moins de 15 000 \$ verront leurs impôts diminuer. Parmi les Canadiens gagnant entre 15 000 \$ et 30 000 \$, 2 910 000 verront leurs impôts diminuer. Parmi ceux qui gagnent entre 30 000 \$ et 50 000 \$, 2 090 000 verront leurs impôts diminuer. Parmi ceux qui gagnent entre 50 000 \$ et 100 000 \$, 1 360 000 Canadiens verront leurs impôts diminuer. Parmi ceux qui gagnent plus de 100 000 \$, 175 000 verront leurs impôts diminuer. Cela fait en tout . . .

**M. le Président:** A l'ordre.

**M. Broadbent:** Répondez à la question.

## LA MOTION DE VOIES ET MOYENS—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très hon. premier ministre. Hier soir le ministre des Finances a apporté par la voie d'une motion de voies et moyens des changements de caractère budgétaire à diverses choses telles dépenses de loyer, restrictions à diverses dépenses de voiture, et 11 autres questions budgétaires.

Est-ce que le premier ministre peut expliquer en quoi il peut garder le ministre des Finances au Cabinet, alors qu'il a dit lui-même hier:

«Ce n'est pas un budget dans la mesure où, en soi, il n'entre pas en vigueur le jour même conformément à une motion des voies et moyens.»

Est-ce que ce n'est pas là mensonger? Est-ce que ce n'est pas une motion de voies et moyens? N'est-ce pas là une violation de ce que le premier ministre a dit hier? Est-ce qu'il va maintenant renvoyer le ministre des Finances?

• (1150)

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, j'espère que je ne serai pas obligé de regarder ce numéro plus tard quand ils repasseront la période des questions à la télévision. C'est vraiment pathétique. Sept questions sur huit portent sur des questions de procédure.

Je me demande si les députés ont lu ce document. On y trouve d'excellents renseignements, dont certains j'en suis sûr obtiendraient l'accord du député de Laval-des-Rapides.

**M. Garneau:** Nous serons d'accord quand nous aurons un nouveau ministre des Finances.

**M. le Président:** Je suis persuadé que tous les députés tiendront à lire ces documents. Le député de Cape-Breton—Richmond-Est.

## LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

**M. Dave Dingwall (Cape-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il faudra peut-être multiplier les questions pour faire la vérité, mais nous allons faire la vérité sur les contradictions du ministre des Finances au sujet de la déposition d'un budget hier soir.